

# VILLE DE MONTRÉAL

## AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

### 3<sup>e</sup> avis

Avis est donné qu'aux dates ci-après mentionnées, la Ville a approuvé la description des immeubles suivants, lesquels forment des rues, ruelles, voies ou places, afin d'en devenir propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec:

- Le lot 1 591 712 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue D'Iberville, le boulevard Saint-Joseph Est et les rues Chapleau et Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (DA186896034 – 5 octobre 2018)
- Les lots 1 591 721, 1 585 098, 1 591 081, 1 591 800 et 2 431 224 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Parthenais, Gilford, Messier et l'avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA186896022 – 12 octobre 2018)
- Les lots 1 591 742, 1 591 743, 1 591 744, 1 591 745, 1 591 746, 1 873 019, 1 873 031 et 1 986 315 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Marie-Anne Est et les avenues des Érables, De Lorimier et du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA186896036 – 2 novembre 2018)
- Les lots 1 423 911, 1 729 341, 1 729 343 et 1 729 348 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Fullum, Ontario Est, Parthenais et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA186896037 – 2 novembre 2018)
- Les lots 1 424 004 et 1 424 008 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Dufresne, Ontario Est, Fullum et Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA186896038 – 2 novembre 2018)
- Les lots 1 437 997, 1 438 036 et 1 938 932 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par les rues Argyle, Wellington, Egan et de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun (DA186896030 – 7 novembre 2018)
- Les lots 1 183 611 et 1 183 964 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par le boulevard LaSalle, la 1<sup>re</sup> Avenue et les rues Rielle et de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun (DA186896031 – 7 novembre 2018)
- Les lots 1 437 955 et 1 938 605 du cadastre du Québec, situés dans le polygone délimité par les rues Argyle, Bannantyne, Osborne et Beurling et le boulevard Champlain, dans l'arrondissement de Verdun (DA186896033 – 7 novembre 2018)
- Le lot 1 424 501 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par les rues Dufresne, Magnan et Fullum et l'avenue Lalonde, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA186896042 – 8 novembre 2018)
- Le lot 1 424 527 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue Lalonde et les rues Dufresne, Fullum et Coupal, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA186896043 – 9 novembre 2018)
- Le lot 1 729 403 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par les rues Fullum, Magnan, Dufresne et La Fontaine, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA186896044 – 9 novembre 2018)

## Le Devoir

- Le lot 1 185 488 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la 4<sup>e</sup> Avenue, la 5<sup>e</sup> Avenue et les rues de Verdun et Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun (DA186896032 – 14 novembre 2018)
- Le lot 4 145 274 et une partie du lot 4 145 273, d'une superficie de 101 m<sup>2</sup>, du cadastre du Québec, situés de part et d'autre de la rue Vaillant, entre les rues Bourassa et Saint-Rémi, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (DA186896045 – 14 novembre 2018)
- Le lot 1 443 836 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue Villeneuve Est et les avenues Henri-Julien, du Mont-Royal Est et de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA186896024 – 27 novembre 2018)
- Les lots 1 438 002 et 1 438 024 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Argyle, de Verdun, Woodland et Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun (DA186896035 – 27 novembre 2018)
- Le lot 1 424 206 du cadastre du Québec, étant une partie de la rue Coupal, situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue Lalonde et les rues Dufresne, Fullum et Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA186896041 – 27 novembre 2018)
- Le lot 1 424 120 du cadastre du Québec, étant une partie de la rue Provençale, situé dans le quadrilatère délimité par les rues Dufresne, Logan, Fullum et La Fontaine, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA186896039 – 28 novembre 2018)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le troisième de trois que la Ville est tenue de publier.

**Fait à Montréal, le 18 décembre 2018**

**Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat**